

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
04/02/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 12 février à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE,

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : Annie WEGRZYN à Eléna BARANSKI

Secrétaire de séance : Laurent BRUN

Convention de mise à disposition du terrain sis « rue du Silo » à l'entreprise Dog Training Education N°06/2025

Monsieur le Maire explique avoir été sollicité par Monsieur Mike Del Bianco, entrepreneur individuel qui développe une activité d'éducation canine, gardiennage, pet-sitting et services canins sur la commune de Tronget. Monsieur Del Bianco souhaite pouvoir disposer d'un terrain sur la commune afin d'y développer l'activité de dressage canin.

La commune de Tronget dispose d'une partie d'un terrain rue du silo cadastré ZI 105, clôturée, d'une surface d'environ 2 400 m², qui n'a pas d'usage particulier. Ce terrain, correspondant aux besoins de Monsieur Del Bianco, pourrait lui être mis à disposition pour son activité de dressage, charge à lui de l'entretenir et d'y installer le matériel nécessaire à cette activité.

En contrepartie de cette mise à disposition, la commune ne disposant plus de chenil, compte de tenu de son activité canine et d'un commun accord, Monsieur Del Bianco s'engage à accueillir les chiens errants qui lui seraient confiés par la commune et à les garder le temps de retrouver leurs propriétaires ou d'engager toute démarche nécessaire.

Une convention précisera les modalités de cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver la mise à disposition d'une partie du terrain rue du silo, cadastré ZI 105, clôturée, d'une surface d'environ 2 400 m². En contrepartie, l'entrepreneur s'engage à accueillir les chiens errants qui lui seraient confiés par la commune et à les garder le temps de retrouver leurs propriétaires ou d'engager toute démarche nécessaire ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette mise à disposition et contreparties.**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 14/02/2025
et publié le 14/02/2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,

Fait à Tronget, le 14/02/2025

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT